

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 19

de la Commune de HADOL
Séance du 18 décembre 2025

Présents : 13
Votants : 15

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Hadol, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de *Monsieur Jean-François CLASQUIN, Maire.*

Date de convocation
11/12/2025
Date d'affichage
23/12/2025

Présents : CLASQUIN J.-F., AUBERTIN V., BOIGEY-DIEMER M., BREGIER T., COLIN B., DEVAUCHELLE E., HUREL-MATHIEU C., JACQUEMIN J.-F., MAIRE P., MILLION E., ROUSSELOT M., VANNSON M.-F., VUILLEMIN E..
Monsieur Maxime ROUSSELOT a été nommé secrétaire.

Absents excusés : CHABRIER R., COURTOIS-PAULUS A., FRESSE A., POIRIER S..
Absents : GABRION J.-M., ROLLOT D..

Pouvoirs : R. CHABRIER a donné pouvoir à J.-F. CLASQUIN
A. FRESSE a donné pouvoir à M. BOIGEY-DIEMER
S. POIRIER a donné pouvoir à M.-F. VANNSON

Objet : Attribution des terrains communaux vacants

Monsieur Philippe MAIRE, Adjoint délégué aux Terrains Communaux, expose aux membres du Conseil que des terrains communaux sont vacants suite au départ en retraite de Monsieur MATHIEU Jean-Louis.
Il signale qu'une publicité a été faite et que les demandes d'obtention ont été étudiées par la commission municipale dédiée.

Il s'en suit la présentation des propositions d'attribution en fonction de différents éléments qui sont explicités.

Monsieur le Maire précise que le vote portera sur l'ensemble des propositions d'attribution tel que présenté.

Monsieur COLIN ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **DECIDE d'attribuer les terrains vacants comme suit :**

Demandeur	Parcelle attribuée	Surface total des parcelles attribuées
GAEC de Laménil et associés	F 479	1,0560 ha
	Une partie de E 1544	0,3750 ha
	E 1545	0,4145 ha
	F 456	2,3680 ha
	F 457	0,6920 ha

MATHIEU Alban	F 493 et D 2217 (les parcelles attribuées figurent dans un périmètre de protection de captage d'eau potable)	2,8475 ha
BLAUDEZ Benoît	Moitié de la F 455	2,1600 ha
MANGIN Daniel	Moitié de la F 455	2,1600 ha
WEINZAEPFLEN Thomas	Une partie de AC 128	2,4400 ha

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les baux à intervenir à réception des autorisations d'exploiter le cas échéant.**

Fait et délibéré en séance les an, mois et jour susdits, et ont signé au registre tous les membres présents

Pour Copie certifiée conforme,
HADOL, le 18 décembre 2025
Le Maire,
Jean-François CLASQUIN

